



**COMMUNIQUE DE PRESSE – COLLEGE PROVINCIAL DU 11 MARS 2021**

**« *Participons à la solution !* »**

**FACE AUX RÉFORMES DU FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS, LA  
PROVINCE DE HAINAUT MOBILISE SES SERVICES POUR DÉGAGER DES  
MOYENS SANS SE DÉNATURER**

**De 45 à 60 millions ! C'est la somme peu banale que la Province de Hainaut aura dû dégager d'ici 2024 pour prendre en charge 60% de la dotation communale aux zones de secours. Cette réforme voulue par la Wallonie pour soulager les communes a un impact immédiat sur le fonctionnement des services de la Province. Alors, ceux-ci se mobilisent pour trouver des pistes d'économies, dégager des recettes et revoir leurs activités. Avec une ligne rouge que le Hainaut ne franchira pas : l'emploi.**

Ce 11 mars, le Collège provincial a rencontré les organisations syndicales et a adressé un message fort à l'ensemble de ses responsables de services. Au travers de plusieurs vidéos (crise sanitaire oblige), il a donné le coup d'envoi au dispositif « Participons à la solution ! ». Objectif : trouver 11 millions d'économies annuelles dès le budget 2022 pour financer la sécurité civile et pallier ainsi les carences du fédéral en la matière...

Alors que l'exécutif provincial poursuit - dans le cadre notamment de l'Association des Provinces wallonnes - un dialogue avec le gouvernement wallon pour amortir les effets de la réforme, les services

vont mettre les prochaines semaines à profit pour passer toutes leurs activités au peigne fin.

Analyse des coûts réels, des équivalents temps pleins consacrés aux différentes politiques, proposition de suppressions, de réorientations ou de synergies internes : l'heure est à l'introspection avant de proposer des choix aux autorités politiques. C'est le fonctionnement même de la Province qui se trouve en pleine révision !

### **Les remplacements passés au crible**

Déjà, pour 2021, les budgets de fonctionnement des services ont été réduits de 10% en veillant à ne pas impacter le service rendu au citoyen. Mais il faut aller au-delà du linéaire : le Collège provincial a donc décidé de soumettre tout nouveau recrutement à un examen très strict et de ne plus remplacer les départs à la retraite.

C'est qu'il faut agir sur la masse salariale (70% des dépenses)... sans pour autant licencier ! Le recours à des collaborateurs occasionnels sera limité dans le cadre d'enveloppes fermées et les normes d'encadrement dans les institutions sociales et scolaires seront revues en encourageant la mutualisation des tâches, la création de pools mobiles et le recours aux ETA provinciales, notamment pour l'entretien des bâtiments. A l'heure du télétravail, la Province de Hainaut rationalisera d'ailleurs les locaux qu'elle occupe.

La pierre angulaire du chantier ouvert par le Collège provincial est la participation. « *Nous voulons co-construire les solutions ensemble. Qui mieux que notre administration connaît la pertinence des services rendus aux citoyens ?* », estiment les Députés provinciaux hainuyers.

Le budget 2022 intègrera les résultats de cette mise à plat. Un exercice difficile mais devenu indispensable pour assumer ce cofinancement des zones de secours qui, en termes budgétaires, deviendra la deuxième politique provinciale, juste derrière l'enseignement !